

Pour preuve, il y a un projet de loi que l'on est en train de concocter entre le département de la Justice à la tête duquel se trouve le pjdiste Mustapha Ramid et celui de la Femme, de la Famille, de la Solidarité et du Développement social, coiffé par la toute aussi pjdiste Bassima Hakkaoui.

Ledit projet de loi concerne le soutien des victimes de la violence basée sur le genre, surtout que la recrudescence et l'ampleur du phénomène deviennent de plus en plus inquiétantes. Et Dieu sait qu'il ne peut en aucun cas être du seul ressort des deux ministres précités.

A ce propos, la militante des droits de la femme et présidente de la Fédération de la Ligue démocratique des droits de la femme (FLDDF) Faouzia Assouli, ne décolère pas.

L'élaboration d'un tel projet nécessite, selon elle, la présence de deux départements ministériels dont le rôle est d'une importance capitale concernant la lutte contre la violence faite aux femmes.

Il s'agit du ministère de l'Intérieur dont relèvent les forces de sécurité et du ministère de la Santé dont les agents sont toujours appelés à soigner les séquelles de cette violence, que ce soit d'ordre physique, psychique, sexuel, ou autres.

Les avoir ignorés est donc annonciateur de l'échec de l'approche adoptée par le département de Bassima Hakkaoui et condamne ledit projet de loi avant même qu'il ne voie le jour, a-t-elle affirmé.

Autre anomalie à relever, Bassima Hakkaoui a mis la charrue devant les boeufs. Elle ne veut prendre langue avec les organisations de la société civile qu'après avoir finalisé son projet.

Elle ne compte en fait que les consulter sans les associer à quoique ce soit, et ce en violation

des dispositions de l'article 12 de la Constitution.

Et de préciser que la violence contre les femmes sur la base du genre prend plusieurs formes, appelant à la mise en place de mécanismes de prévention, de protection et de réparation pour les femmes et les jeunes filles victimes de ce fléau.

A rappeler que dans sa campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour renforcer les mécanismes de protection et de développement des droits des femmes, consacrés par la nouvelle Constitution, Fouzia Assouli, avait appelé, samedi dernier, lors d'un colloque international à Casablanca, à l'élaboration de cette loi-cadre.

Une semaine avant, les militantes de la Fédération de la Ligue démocratique des droits de la femme (FLDDF) avaient observé, à Casablanca, un sit-in en protestation contre la recrudescence de la violence à l'égard des femmes.

Dans son rapport présenté la semaine dernière lors d'une conférence de presse, la FLDDF avait annoncé que 15.111 cas de violence contre les femmes ont été enregistrés durant les années 2010-2011 par le Réseau de la Ligue/INJAD.

Au niveau national, les centres de la Ligue ont répertorié, au cours de cette période, 4632 cas de femmes battues, dont 1209 à Casablanca, 605 à Béni Mellal, 476 à Ouarzazate, 396 à Rabat, 358 à Marrakech et 304 à Témara, selon les données du rapport annuel de la Fédération sur la violence basée sur le genre. D'autres cas de violences ont été signalés au niveau des centres de Fkih Bens Saleh (286 cas), Salé (269 cas), Larache (227 cas), Mohammedia (220 cas), Guelmim (132 cas) et Tanger avec 114 cas, selon la même source.

Par Larbi Bouhamida